

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article518>

# L'offensive antilaïque se poursuit

- edito, la Une -



Publication date: jeudi 1er juillet 2010

---

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

---

**Force est de constater que les discours cléricaux du Président de la République à Rome, au CRIF et à Riyad, n'étaient pas des effets de tribune ou d'autel, mais l'annonce publique d'un vaste programme de re-cléricalisation de la société par l'instrumentalisation exacerbée du communautarisme.**

## Après les diplômes catholiques, les protestants

Le 27 mai 2010, Le Président de la République inaugurait le Fonds Paul Ricoeur à l'Institut protestant de théologie de Paris. Il a répondu à la Fédération Protestante de France qui lui demandait de faire reconnaître par l'État les diplômes religieux délivrés par les instituts protestants de théologie : « Je trouve légitime votre demande de voir reconnaître les diplômes délivrés par l'enseignement supérieur protestant et fixer la liste de leurs équivalences comme cela a été fait pour l'enseignement supérieur catholique ».

Rappelons que cette « reconnaissance » des diplômes religieux est une remise en cause du monopole de la collation des grades, acquis depuis 1880 par le combat laïque. L'accord Kouchner/Benoît XVI fait l'objet d'une procédure contentieuse devant le Conseil d'État, suite, notamment au recours de la Libre Pensée. Lors de l'audience publique du 25 juin 2010, le rapporteur public a, d'ailleurs, reconnu qu'est fondé l'argument de la Libre Pensée selon lequel l'accord introduit une procédure de reconnaissance automatique de diplômes délivrés par des établissements catholiques d'enseignement supérieur situés en France. Cependant, pour justifier le rejet du recours, il a appelé l'Assemblée du contentieux à faire un effort d'interprétation de cet accord en invoquant, d'une part, une de ses stipulations prévoyant que les Universités se prononceraient sur la reconnaissance (c'est-à-dire en vérité vérifieront que le diplôme à reconnaître est bien sur la liste établie par le Vatican), d'autre part, en se prévalant de l'engagement du Ministère des Universités de procéder à une étude au cas par cas.

Contre l'oeuvre laïque et scolaire de la IIIe République, cette reconnaissance des diplômes religieux de toute nature, est un retour programmé au Concordat de 1801 qui faisait des religions un service public et des religieux des fonctionnaires.

## Encore un peu plus pour les catholiques

Alors que l'austérité frappe durement l'Enseignement public « au nom de la crise », le gouvernement Fillon vient de faire reconnaître d'utilité publique la Fondation Saint-Matthieu chargée de réunir des fonds pour l'enseignement catholique privé. Par cette reconnaissance officielle, cette officine catholique va pouvoir bénéficier d'un régime fiscal dérogatoire qui privera l'État de sommes très importantes provenant des impôts. Ce n'est pas l'austérité pour tout le monde. C'est une nouvelle violation de la loi de Séparation des Églises et de l'État qui interdit tout financement public, direct ou indirect, des cultes et de leurs oeuvres.

## Et aussi un peu pour les Musulmans

Bafouant ouvertement l'article 2 de la loi de 1905 qui indique que « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne

subventionne aucun culte », le Premier Ministre a inauguré officiellement, au nom de la République, une mosquée à Argenteuil. Maniant le bâton, il a dénoncé le voile et la burqa, il a su aussi apporter la carotte d'un éloge de l'Islam modéré et du rôle du Conseil Français du Culte Musulman pour qu'il se fasse le gendarme de la communauté musulmane. C'est l'instrumentalisation du communautarisme comme police de la pensée et des comportements, comme au temps du concordat.

## Contre la fusion de l'Enseignement public et privé

La Libre Pensée mène une action résolue, en regroupant largement citoyens et associations dans tout le pays, pour refuser que les enseignants du public surveillent des examens publics dans les établissements privés. La séparation des Églises et de l'État a pour corollaire scolaire la nette séparation de l'Enseignement public et de l'école privée, séparation qui est garante du respect absolu de la liberté de conscience.

Contrairement à ce principe républicain, le Ministère de l'Éducation nationale encourage cette violation laïque au nom de la loi Debré qui indique que « l'enseignement privé concoure à la mission de service public d'instruction ». Pour la Libre Pensée, le simple retrait ou la dissimulation (pour un court temps) d'emblèmes religieux dans les salles d'examens ne retirent rien au « caractère propre religieux » des établissements catholiques.

Parce qu'elle est restée fidèle au combat laïque, au Serment de Vincennes du 19 juin 1960 et au mot d'ordre ! « **Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée** », la Libre Pensée refuse et combat tout rapprochement de l'enseignement public et privé. Elle n'acceptera pas cette fusion rampante qui n'est qu'un retour déguisé au funeste projet Savary.

## Le 19 juin à Vincennes, le 4 juillet à Abbeville

Marc Blondel, Président de la Libre Pensée, à Vincennes, sur les lieux mêmes du rassemblement de 1960, a rappelé, le 19 juin 2010, devant des centaines de libres penseurs et de laïques, l'actualité du combat laïque et de l'action de la Libre Pensée contre le financement public de l'enseignement privé.

**A Abbeville dans la Somme**, le 4 juillet 2010 à 10H, devant le monument, qui porte l'inscription « *élevé par le Prolétariat à l'Émancipation intégrale de la Pensée humaine* », en hommage au Chevalier de la Barre qui fut assassiné ignominieusement par la réaction cléricalo-monarchiste, Marc Blondel rappellera que seule la laïcité institutionnelle peut garantir une véritable liberté de conscience par la Séparation des Églises et de l'État. C'est aussi le sens de l'appel qu'il lancera pour la création de **l'Association Internationale de la Libre Pensée à Oslo en août 2011**.

Paris, le 1er juillet 2010